

בס"ד

Oneg Chabat n° 52

« Le délice du Chabat »

Diffusé par Yechivat Torat H'aïm Ceji Nice

Pour la Gloire d'Hakadoch Barouh' Hou

Horaires Chabat Kodech – Nice. Vendredi 20 avril-5 iyar entrée de Chabat 19h45

***pour les Séfaradim il est indispensable de réciter la bénédiction de l'allumage**

AVANT d'allumer les lumières de Chabat*

Samedi 21 avril-6 iyar sortie de Chabat 21h07, Rabénou Tam 21h43

La Bénédiction du Chabat ! Pour Qui ?

A propos du Chabat la Tora dit « et D'IEU bénit le septième jour » Béréchit 2-3.

En vérité chacun devrait ressentir la bénédiction du Chabat. Cette bénédiction appartient à chaque individu, puisque la bénédiction du Chabat est en soi une bénédiction, elle est la bénédiction du jour en lui-même.

Dès lors on peut s'interroger : pourquoi tout le monde ne ressent pas la bénédiction du Chabat ?

Rabénou Yitsh'ak Méir de Gour zal explique : tant que l'homme reste dans la malédiction il ne peut pas ressentir la bénédiction ! Nos Sages enseignent que les jours de la semaine sont sous le signe de la malédiction (voir Sota 49A) alors que le Chabat est le symbole de la bénédiction comme le dit notre verset. La malédiction ne peut pas s'unir à la bénédiction.

Cela veut dire que ne peut ressentir la bénédiction du Chabat seul celui qui sort de la malédiction de la semaine.

On ne peut pas vivre la bénédiction tant qu'on est encore dans la malédiction.

Cela veut dire encore que la bénédiction n'est pas quelque chose qui sort l'homme de la malédiction, l'homme doit sortir du mal avant de recevoir le bien afin

de pouvoir recevoir le bien ! Tant que l'homme reste dans l'état où il se trouve il ne peut pas connaître le meilleur. Le meilleur ne nous sort pas du pire. Le meilleur arrive chez l'homme lorsque celui-ci s'est défait du pire...

La question s'impose bien évidemment : comment sortir du pire ? Comment quitter le mal ? Par quel moyen se défait-on de la malédiction afin d'avoir accès à la bénédiction ?

Le *Rav zal* écrit : afin de sortir de la malédiction de la semaine pour accéder à la bénédiction du Chabat, l'homme doit se repentir (faire téchouva) la veille de Chabat !

L'exercice est de sortir de la malédiction du profane avant même que Chabat n'arrive (il est de toute évidence déplorable de faire rentrer la semaine dans le Chabat... Les lectures du Chabat doivent être différentes de celle de la semaine... Ce n'est qu'un exemple des comportements dits "semaine" qu'on doit laisser à l'extérieur du Chabat !... En vérité tout ce qu'on fait Chabat, tout !, doit être "chabatique" et décollé de son aspect "semaine"...). Tout le monde a accès à la bénédiction du Chabat à la condition de s'y plonger.

Les insectes et Chabat

(tiré de Tsourba Mérabarav Rav B.T. Elgazi)

Au traité Chabat 75A le Talmud note l'interdiction d'ôter la vie d'un animal le jour de Chabat. Ceci s'inscrit dans les trente-neuf interdits du Chabat.

Chémirat Chabat Kéhilh'éta note que lorsqu'il y a des insectes gênants (moustiques, araignées etc.) il est interdit de les tuer Chabat. On aura le droit par contre d'user de produits éloignant les bêtes sans les asperger directement. Il est tout à fait permis de brancher des appareils électriques avant Chabat même si ceux-là tuent les bestioles qui s'y collent même pendant Chabat. De toute évidence on n'aura pas le droit de brancher ces appareils le jour même de Chabat.

Yalkout Yossef rapporte une divergence d'opinion s'il est autorisé de placer pendant Chabat des produits tuant les bêtes, certains interdisent mais d'autres permettent. Il convient d'user de sévérité mais si on le fait on n'a pas enfreint Chabat.

L'associé de D'IEU

Au traité Chabat 118B nos Maîtres enseignent « tout celui qui cite les versets du kidouch "vayéh'oulou", il devient l'associé de D'IEU dans la création première ».

Quelle implication concrète a cet enseignement ? Qu'est-ce que ça veut dire que de prendre part à la création du monde ? D'autant plus que la création a eu lieu il y a plus de cinq mille ans, comment devenir associé d'une chose qui s'est déroulée il y a des millénaires passés ?

Un vendredi soir alors que *Rav Shteinman zal* s'apprêtait à réciter le kidouch, on frappa à sa porte. Deux étudiants de Yéchiva s'étaient présentés chez le Rav pour leur faire part de la maladie de leur Rav qui se trouvait dans un état critique et venaient solliciter la bénédiction de Rav Shteinman.

Rav Shteinman zal leur dit : puisque celui qui récite le kidouch est l'associé de D'IEU, alors l'homme a le droit de réclamer de son associé, en l'occurrence D'IEU, des faveurs, tant que les règles de l'association sont respectées ! Récitons donc le kidouch et demandons à D'IEU d'offrir la guérison à ce Rav.

(rapporté dans *Hagada Ohalé Tora* page 98).

Faire Chabat c'est s'inscrire dans la création du monde, ceci n'est pas seulement une belle idée, ceci se traduit de la façon la plus concrète et s'exprime par le droit de réclamer à D'IEU un droit d'agir dans ce monde. Mais,

comme le note le *Rav zal*, à la condition que l'homme à son tour respecte les règles de l'association. Etre associé ce n'est pas se substituer à D'IEU mais c'est traiter avec D'IEU de ce qui se passe dans le monde ! Cette association est réelle.

Chabat et la parnassa

(tiré de Damatal Haor Rav C. Lewinstein)

L'application scrupuleuse des trois repas de Chabat promet la subsistance matérielle pour la semaine ! Celui qui pratique correctement les trois repas de Chabat verra sa parnassa réussir. La réussite dans la parnassa se définit par trois points (comme nous le disons dans le birkat hamazon) 1) bérévah' vélo bétsimpoum – avec largesse et non avec étroitesse, 2) béheter vélo béissour – de façon permise et non de façon interdite, 3) bénah'at vélo bétasaar – avec sérénité et non avec souffrance. Celui qui réalise les trois repas de Chabat connaîtra ces trois bénédictions.

(nb : Dans les textes séfarades on dit également békavod vélo bébizouy – avec respect et non avec mépris, peut-être que cela fait référence au quatrième repas appelé mélavé malka celui consommé le samedi soir après la havdala)

Alors que l'homme s'investi durant la semaine pour préparer le Chabat, il en dépense même de l'argent pour honorer correctement les repas de Chabat, c'est donc l'homme qui donne au Chabat, en vérité c'est le Chabat qui donne à l'homme ce qu'il a besoin pour les jours de la semaine. Comme dit le Zohar : toutes les bénédictions supérieures et inférieures dépendent du septième jour de la semaine. Ce n'est pas la semaine qui prépare Chabat c'est Chabat qui assure ce qu'on a besoin la semaine.

Le jour de Chabat il est de coutume de manger du poisson. En hébreu il se dit "dag" et s'écrit par les lettres dalet et guimel. Là le dalet précède le guimel alors que dans l'alphabet c'est le guimel qui précède le dalet ? Au traité Chabat 104A le Talmud explique que la lettre guimel représente celui qui donne la tsédaka (guémiloute h'assadim) et la lettre dalet représente le pauvre (dal) celui qui reçoit la tsédaka. Mais en vérité c'est le pauvre qui donne davantage au riche que ce que celui-ci peut lui donner... ! Car, plus l'homme donne plus il reçoit ! Ainsi le Chabat on mange le dag pour faire allusion que plus on s'investi pour le Chabat plus le Chabat nous le rendra !

**Le Oneg Chabat vous accompagne chaque semaine
pour goûter au Délice du Chabat
Faites un don pour profiter du parfum de Chabat
CEJ 31 AV. Henri Barbusse 06100 Nice**